

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 23 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023, à 18h00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT
ARZON : Roland TABART
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR (arrivée à 18h10)
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE (arrivée à 18h15)
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER
PLOEREN : Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (arrivée à 18h50) - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Patrice KERMORVANT - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Hortense LE PAPE
ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Freddy JAHIER
MEUCON : Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLESCOP : Pierre LE RAY a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN : Gilbert LORHO a donné pouvoir à Sylvie LASTENNET
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
SARZEAU : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
Dominique VANARD a donné pouvoir à Alain LAYEC
Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE : Katy CHATILLON-LEGALL a donné pouvoir à Sylvie SCULO
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE

VANNES

: Christine PENHOUE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN (jusqu'à son
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Virginie TALMON
Jean- Pierre RIVERY a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
Simon UZENAT a donné pouvoir à Marylène CONAN
Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Françoise FOURRIER
Franck POIRIER a donné pouvoir à Régis FACCHINETTI

Ont été excusés :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU
SENE : Anthony MOREL
VANNES : Mohamed AZGAG - Latifa BAKHTOUS

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2023

ENVIRONNEMENT

STRATEGIE LOCALE DE GESTION INTEGREE DU TRAIT DE COTE

Monsieur Guy DERBOIS présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération s'est engagée en 2020 dans la définition d'une Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGTC) dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt de la DREAL Bretagne et de la Région. L'objectif principal de cette stratégie est de permettre l'adaptation de la bande côtière à l'évolution du trait de côte.

La stratégie générale définit les orientations du programme d'actions, qui a pour objectif de :

- Prioritairement protéger les personnes, les biens, l'environnement ;
- Faciliter l'adaptation des activités économiques en lien avec la mer ;
- Privilégier les solutions fondées sur la nature pour protéger les enjeux ;
- Préserver la continuité du sentier côtier qui présente un intérêt général ;
- Préserver les ouvrages maçonnés, qui présentent un intérêt patrimonial ;
- Positionner GMVA comme coordinateur des actions.

Cette stratégie a également permis d'établir une matrice des modes d'actions selon le type d'enjeux à protéger face aux aléas érosion, submersion marine, et montée des eaux en lien avec le changement climatique.

Un plan d'action décliné pour 5 ans (période 2023-2027) a été élaboré de manière concertée avec les acteurs en charge de la gestion du trait de côte au travers de différents ateliers et voyages d'études.

Ce plan d'action est structuré de la même manière que le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Il comporte 21 actions réparties dans les 7 axes suivants :

- Axe 0 - Portage, animation et coordination de la stratégie locale ;
- Axe 1 - Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion et de la conscience du risque
- Axe 2 - Surveillance et prévision de l'érosion
- Axe 3 - Alerte et gestion de crise
- Axe 4 - Prévention - Prise en compte du risque érosion dans l'urbanisme
- Axe 5 - Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens dont relocalisation
- Axe 6 - Accompagnement des processus naturels, ou de lutte active souple contre l'érosion
- Axe 7 - Gestion des ouvrages de protection de lutte active dure contre l'érosion

Sur la période 2023-2027, le montant global des dépenses prévisionnelles s'élève à 2 254 000 € TTC. La taxe GEMAPI permettra de financer les dépenses éligibles, des cofinancements seront également à mobiliser.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 9 juin 2023 et l'avis de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 22 juin 2023,

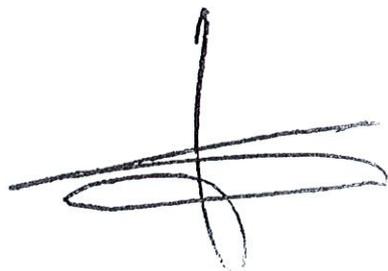
Il vous est proposé :

- *d'approuver le programme d'action de la stratégie locale de gestion du trait de côte tel que présenté en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la sollicitation des financements.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Mise en ligne le 07/07/2023

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Affiché le

ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE

Stratégie Locale de Gestion du Trait de Côte

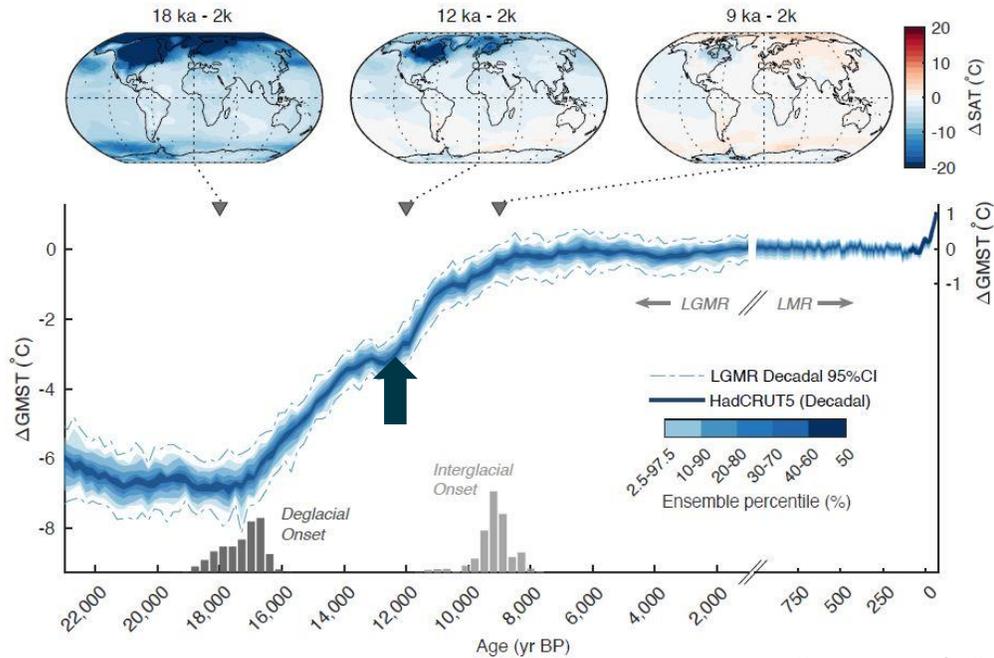
Présentation du programme d'actions



Contexte de la SLGTC

HOLOCÈNE : EPOQUE GÉOLOGIQUE INTERGLACIAIRE S'ÉTENDANT SUR LES 12 000 DERNIER ANNÉES

- 12 000 ans
- 7 000 ans
- 4 000 ans
- Actuel
- Et demain ?



Osman et al., 2021

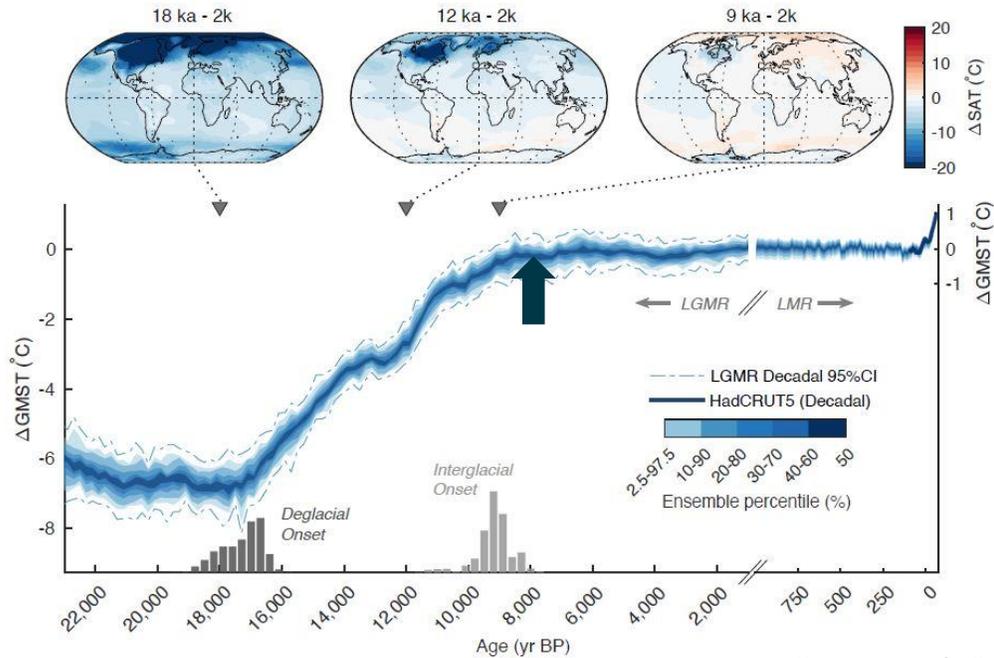


Modifié d'après Menier, Université de Bretagne Sud

Contexte de la SLGTC

HOLOCÈNE : EPOQUE GÉOLOGIQUE INTERGLACIAIRE S'ÉTENDANT SUR LES 12 000 DERNIER ANNÉES

- 12 000 ans
- 7 000 ans
- 4 000 ans
- Actuel
- Et demain ?



Osman et al., 2021

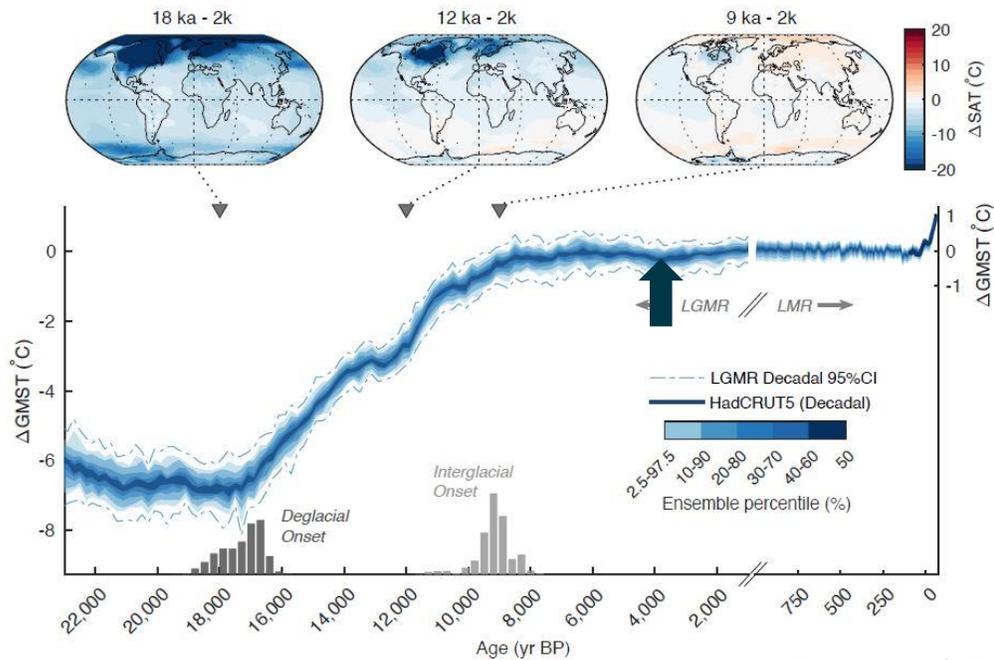


Modifié d'après Menier, Université de Bretagne Sud

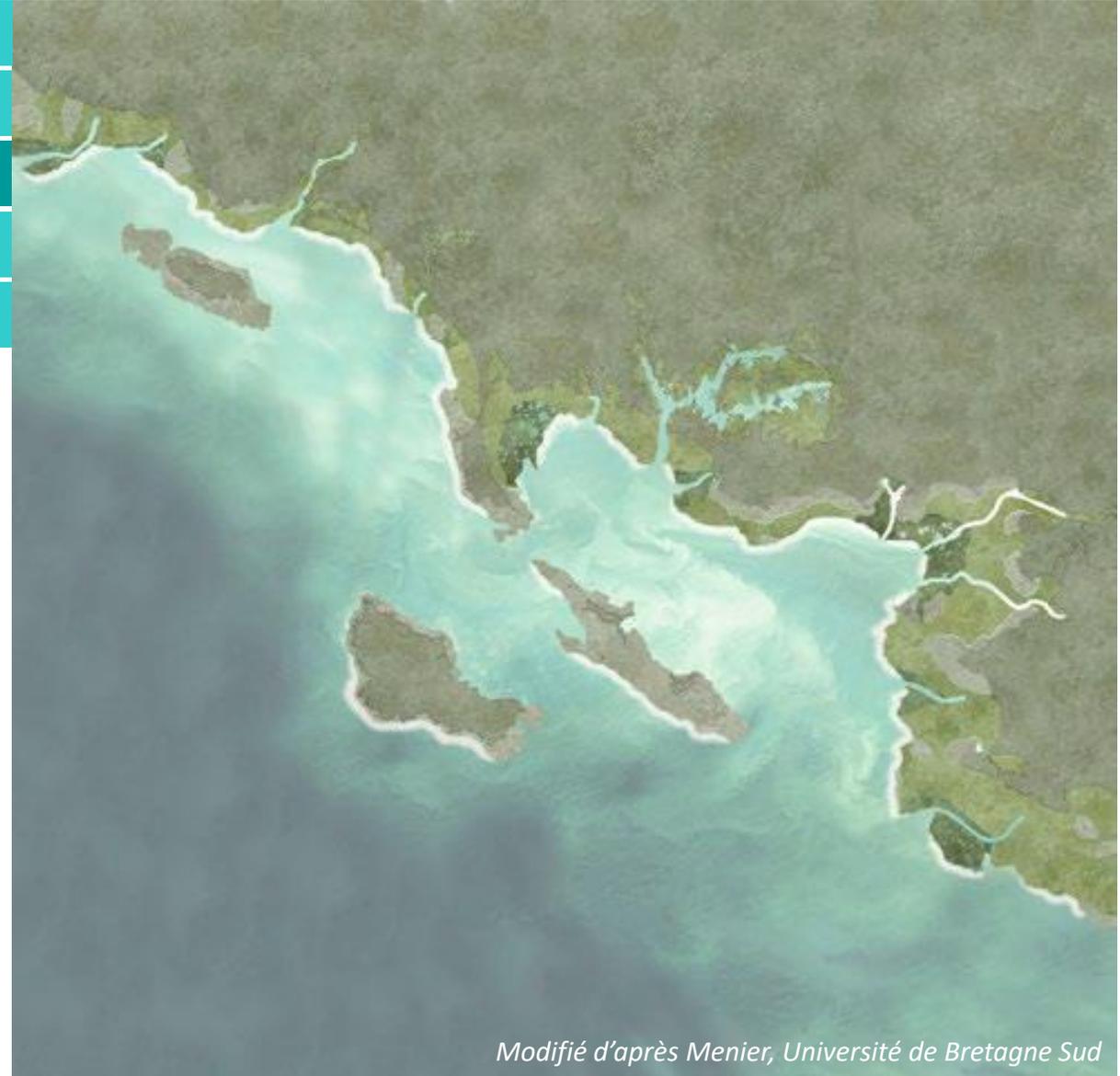
Contexte de la SLGTC

HOLOCÈNE : EPOQUE GÉOLOGIQUE INTERGLACIAIRE S'ÉTENDANT SUR LES 12 000 DERNIER ANNÉES

- 12 000 ans
- 7 000 ans
- 4 000 ans
- Actuel
- Et demain ?



Osman et al., 2021

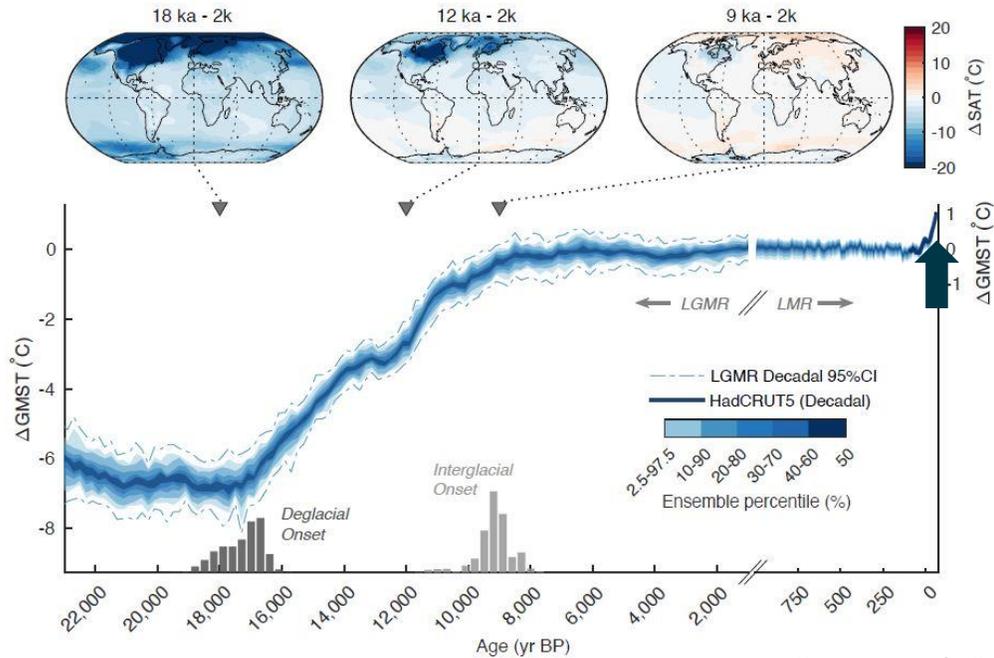


Modifié d'après Menier, Université de Bretagne Sud

Contexte de la SLGTC

HOLOCÈNE : EPOQUE GÉOLOGIQUE INTERGLACIAIRE S'ÉTENDANT SUR LES 12 000 DERNIER ANNÉES

- 12 000 ans
- 7 000 ans
- 4 000 ans
- Actuel
- Et demain ?



Osman et al., 2021

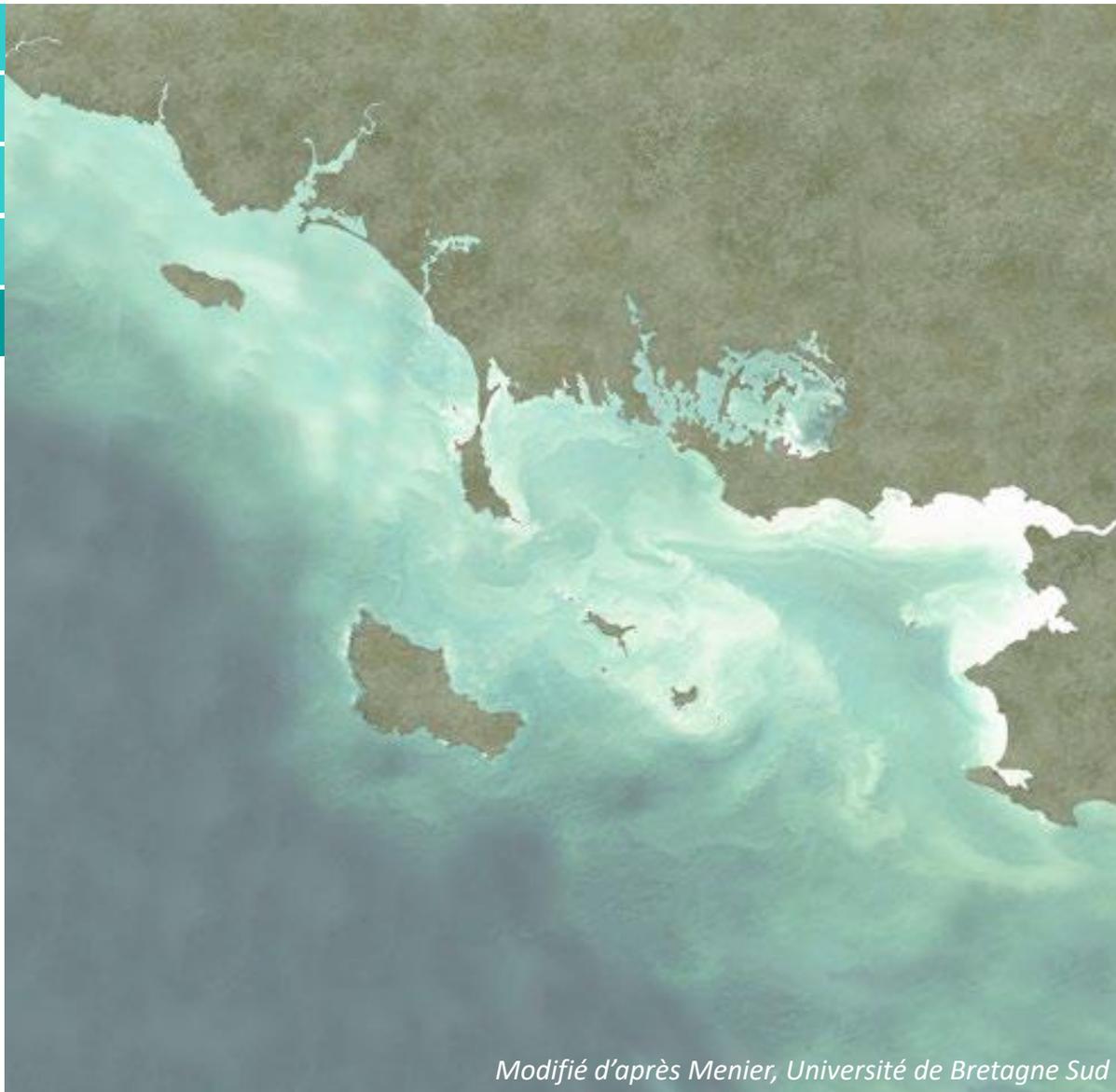


Modifié d'après Menier, Université de Bretagne Sud

Contexte de la SLGTC

ANTHROPOCÈNE : NOUVELLE ÉPOQUE GÉOLOGIQUE QUI SE CARACTÉRISE PAR L'AVÈNEMENT DES HOMMES COMME PRINCIPALE FORCE DE CHANGEMENT SUR TERRE, SURPASSANT LES FORCES GÉOPHYSIQUES

- 12 000 ans
- 7 000 ans
- 4 000 ans
- Actuel
- Et demain ?

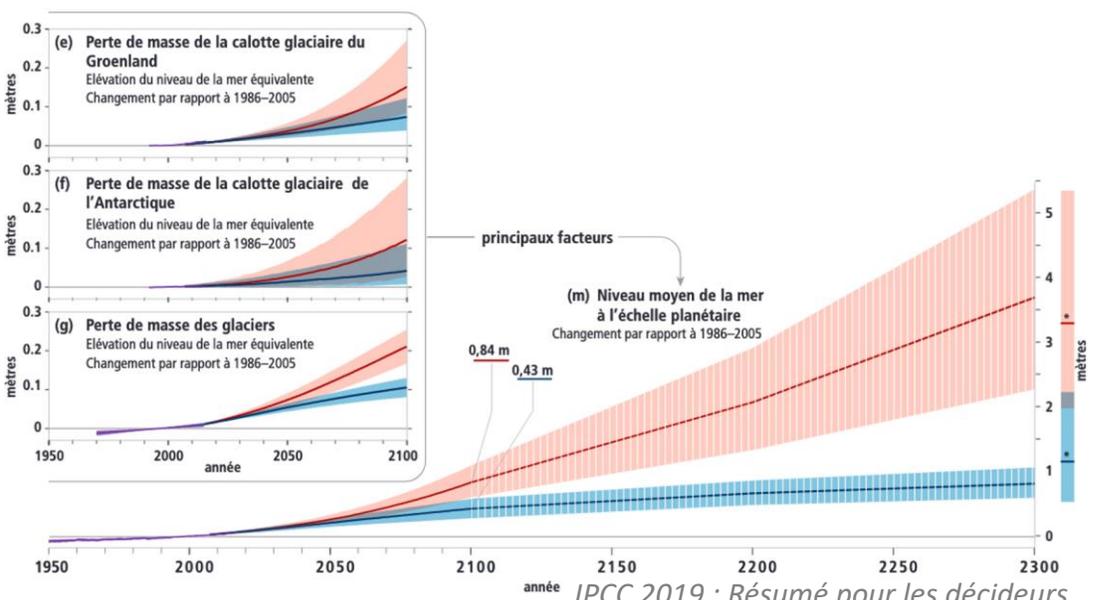


Modifié d'après Menier, Université de Bretagne Sud

Changements passés et futurs de l'océan et la cryosphère

Indicateurs clés, changements historiques (observés et simulés) et projections selon les scénarios RCP2.6 et RCP8.5

■ Changements historiques (observés) ■ Changements historiques (simulés) ■ Projections (RCP2.6) ■ Projections (RCP8.5)



- 15 communes littorales et 2 insulaires

Un littoral hétérogène

- Plus de 420 km de côte
- 4 unités hydrosédimentaires
- Golfe du Morbihan et façade atlantique

... façonné par l'homme

- 585 ouvrages recensés par la DDTM
- 58 km de linéaire, dont 20 km protégeant des infrastructures publiques stratégiques.

... et soumis aux risques côtiers

- Submersion marine
- Recul du trait de côte

Le recul du trait de côte : point de vulnérabilité majeur, identifié dans le PCAET, mais mal connu.

- **Définir, en concertation, une stratégie locale de gestion du trait de côte**



- I** Protéger
les personnes
les biens
l'environnement
- II** Faciliter l'adaptation des activités économiques en lien avec la mer
- III** Privilégier les solutions fondées sur la nature pour protéger les enjeux
- IV** Définir le sentier côtier comme d'intérêt général et dont la continuité doit être préservée
- V** Préserver les ouvrages maçonnés, qui présentent un intérêt patrimonial
- VI** Positionner GMVA comme coordinateur des actions

- **Articuler la démarche avec les documents programmatiques (SRADDET, PCAET, SCOT, PLU), les servitudes (SPPL...)**
- **Mettre en place la gouvernance**
- **Planifier financièrement la stratégie en lien avec le PAPI et la taxe GEMAPI, avec priorisation (systèmes d'endiguement, autres ouvrages de protection, érosion ?...) et communiquer sur ces éléments**
- **Entretenir et gérer les ouvrages selon des pratiques partagées.**
 - **Préciser le gestionnaire et disposer d'une autorisation pour chaque ouvrage**
- **Assurer par GMVA la coordination des actions sur les cordons dunaires et sur les ouvrages, sur le DPM**
- **Assurer par GMVA la coordination d'un réseau local des gestionnaires de sites / d'ouvrages pour partager les retours d'expérience et les problématiques auxquelles répondre.**

- **Sentier côtier : Préciser les modalités de coordination (intégration des travaux du PNR)**
- **Mobiliser les acteurs : pédagogie et vulgarisation, observatoire participatif...**
- **Harmoniser les messages à l'échelle communautaire**
- **Poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'aléa, sans être un frein à l'action**

Matrice des modes d'actions

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Affiché le []
 ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE

Enjeux	Typologie	Erosion	Submersion par tempête	Montée des eaux en lien avec le réchauffement climatique				
Personnes et biens existants (Habitations)	Urbanisation dense	Gestion privée si absence d'intérêt général Sensibilisation aux bonnes pratiques	Définition SE ou Réduction de la vulnérabilité	Adaptation des règles d'urbanisme	Conserver existant avec une stratégie globale d'adaptation			
	Urbanisation diffuse		SE potentiel ou Réduction de la vulnérabilité		Etude de faisabilité de repli			
	Naturel anthropisé & Naturel	Appui au repli	Réduction de la vulnérabilité Appui au repli		Appui au repli			
Infrastructures publiques stratégiques - axes routiers - axes structurants - réseaux énergie - réseaux communication - réseaux eau potable - réseaux eaux usées - Etablissements de sortie de crise - Etablissements sensibles (ou stratégiques ?)	Urbanisation dense	Gestion publique (MOA à définir) Régularisation et entretien des ouvrages existants	Définition SE ou Réduction de la vulnérabilité		Conserver existant avec une stratégie globale d'adaptation			
	Urbanisation diffuse		SE potentiel ou Réduction de la vulnérabilité		Etude de faisabilité de repli			
	Naturel anthropisé & Naturel	Gestion publique (MOA à définir) Etude de faisabilité de repli Régularisation et entretien des ouvrages existants	Etude de faisabilité de repli Réduction de la vulnérabilité					
Infrastructures socio-économiques en lien avec la mer (ostréiculture, sports nautiques,...)	Urbanisation dense	Gestion privée si absence d'intérêt général Sensibilisation aux bonnes pratiques Etude de faisabilité de repli	Définition SE ou Réduction de la vulnérabilité		Adaptation des règles d'urbanisme	Conserver existant avec une stratégie globale d'adaptation		
	Urbanisation diffuse		SE potentiel ou Réduction de la vulnérabilité					
	Naturel anthropisé & Naturel		Réduction de la vulnérabilité					
Infrastructures socio-économiques sans lien avec la mer	Urbanisation dense	Gestion privée si absence d'intérêt général - Sensibilisation aux bonnes pratiques	Définition SE ou Réduction de la vulnérabilité			Adaptation des règles d'urbanisme	Conserver existant avec une stratégie globale d'adaptation	
	Urbanisation diffuse		SE potentiel ou Réduction de la vulnérabilité	Etude de faisabilité de repli				
	Naturel anthropisé & Naturel	Appui au repli	Réduction de la vulnérabilité Appui au repli	Appui au repli				
Infrastructures publiques non stratégiques	Urbanisation dense	Etude de faisabilité de repli	Etude de faisabilité de repli Réduction de la vulnérabilité	Adaptation des règles d'urbanisme			Etude de faisabilité de repli	
	Urbanisation diffuse							
	Naturel anthropisé & Naturel							
Sentiers côtiers	Urbanisation dense	Privés : Sensibilisation aux bonnes pratiques Public : Amélioration de la Gouvernance Adaptation du tracé en privilégiant les solutions fondées sur la nature					Adaptation des règles d'urbanisme	Privés : Sensibilisation aux bonnes pratiques Public : concertation et gouvernance Adaptation du tracé en privilégiant les solutions fondées sur la nature
	Urbanisation diffuse							
	Naturel anthropisé							
Patrimoines naturels	Urbanisation diffuse	Libre évolution Privilégier les solutions fondées sur la nature	Libre évolution Privilégier les solutions fondées sur la nature		Adaptation des règles d'urbanisme			Libre évolution Privilégier les solutions fondées sur la nature
	Naturel anthropisé & Naturel							
Patrimoines culturels bâtis (chapelle, site archéologique, ...)	Urbanisation dense	Appui aux initiatives de préservation en favorisant l'adaptation et les solutions fondées sur la nature	Appui aux initiatives de préservation en favorisant l'adaptation et les solutions fondées sur la nature			Adaptation des règles d'urbanisme		Appui aux initiatives de préservation en favorisant l'adaptation et les solutions fondées sur la nature
	Urbanisation diffuse							
	Naturel anthropisé & Naturel							

Axe 0 PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATÉGIE LOCALE

Axe 1 POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALÉA ÉROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Axe 2 SURVEILLANCE ET PRÉVISION DE L'ÉROSION

Axe 3 ALERTE ET GESTION DE CRISE

Axe 4 PRÉVENTION - PRISE EN COMPTE DES RISQUES ÉROSION DANS L'URBANISME

Axe 5 RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS DONT RELOCALISATION

Axe 6 ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION

Axe 7 GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION

Organiser la gouvernance

- Commission interne à GMVA composée d'élus communautaires et des communes et comité de pilotage (Etat, Région, CD56, PNR)
- Mise en place de groupes de travail thématiques
 - Adaptation des règles d'urbanisme
 - Entretien des ouvrages
 - Sentiers côtiers et espaces naturels
 - Patrimoine culturel bâti
 - Activités socio-économiques en lien avec la mer

En partenariat avec le PNR

Faire le point sur les données existantes

- Archivage
- Capitalisation

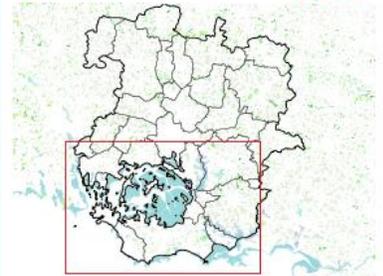
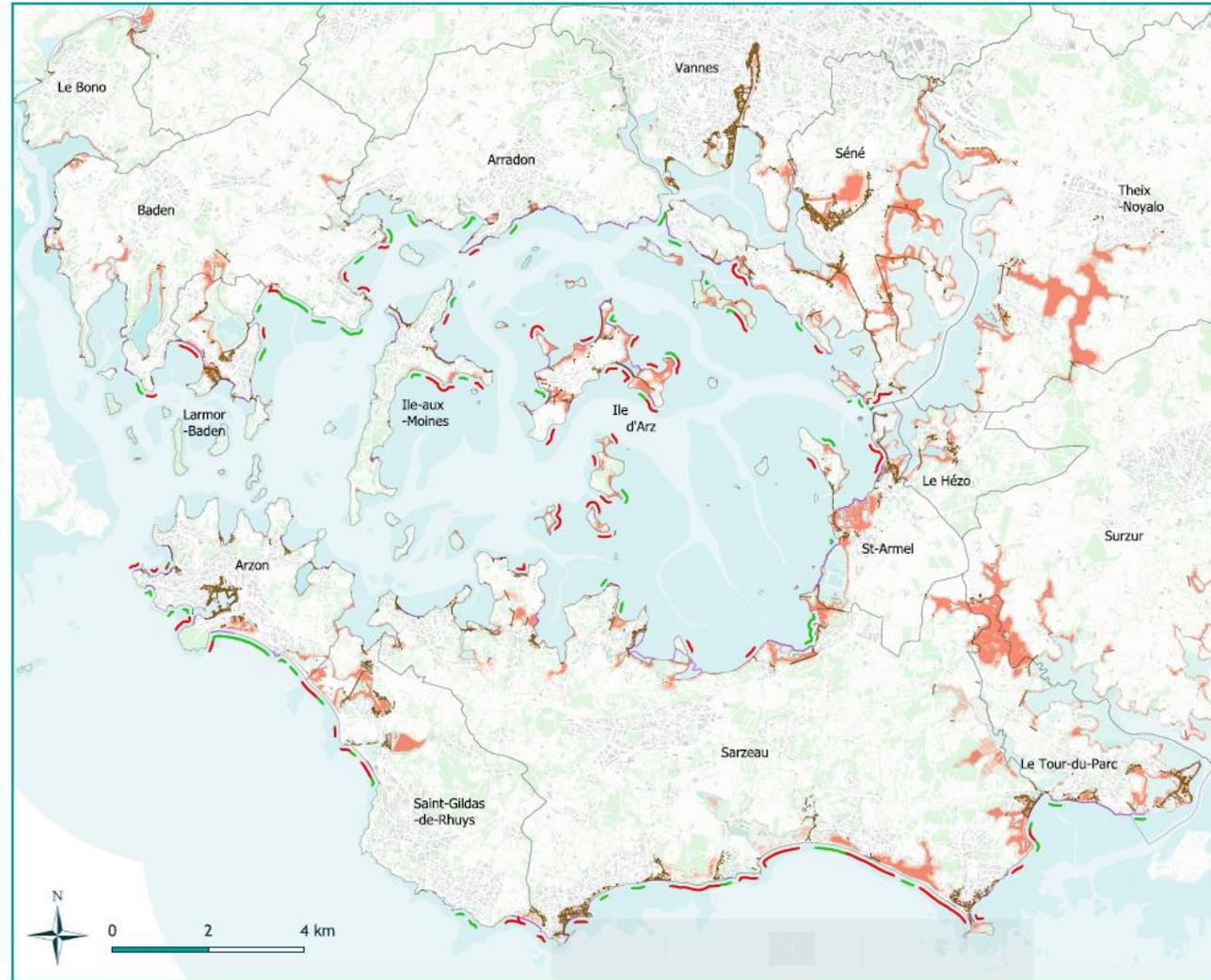
Identifier les secteurs sensibles

Soutien aux communes du « décret érosion »

- Réalisation des projections à 30 et 100 ans

Les risques littoraux dans le Golfe du Morbihan

Synthèse sur les aléas naturels érosion et submersion



Cette carte présente les aléas submersion et érosion du trait de côte au sein du territoire de l'agglomération du Golfe du Morbihan ainsi que les enjeux humains impactés.

Les secteurs de la Pointe du Passage de Saint-Armel (au sud de la Réserve Naturelle des marais de Séné), l'île d'Arz et les plages situées entre Penvins et le Rohaliguen sont les plus sensibles à l'érosion. Les communes de Séné, Saint-Armel, Le Hézo, le Tour du Parc, Saint-Gildas-de-Rhuys et l'île d'Arz sont les plus sensibles au risque submersion.

Portions de réseaux et bâtis impactés par les risques submersion et érosion

- réseaux routiers
- Bâti (tout type confondu)
- Limites communales

Aléas érosion et recul du trait de côte

- Accrétion
- Erosion

Ouvrages littoraux pouvant influencer les échanges sédimentaires

- Ouvrages de protection contre la mer

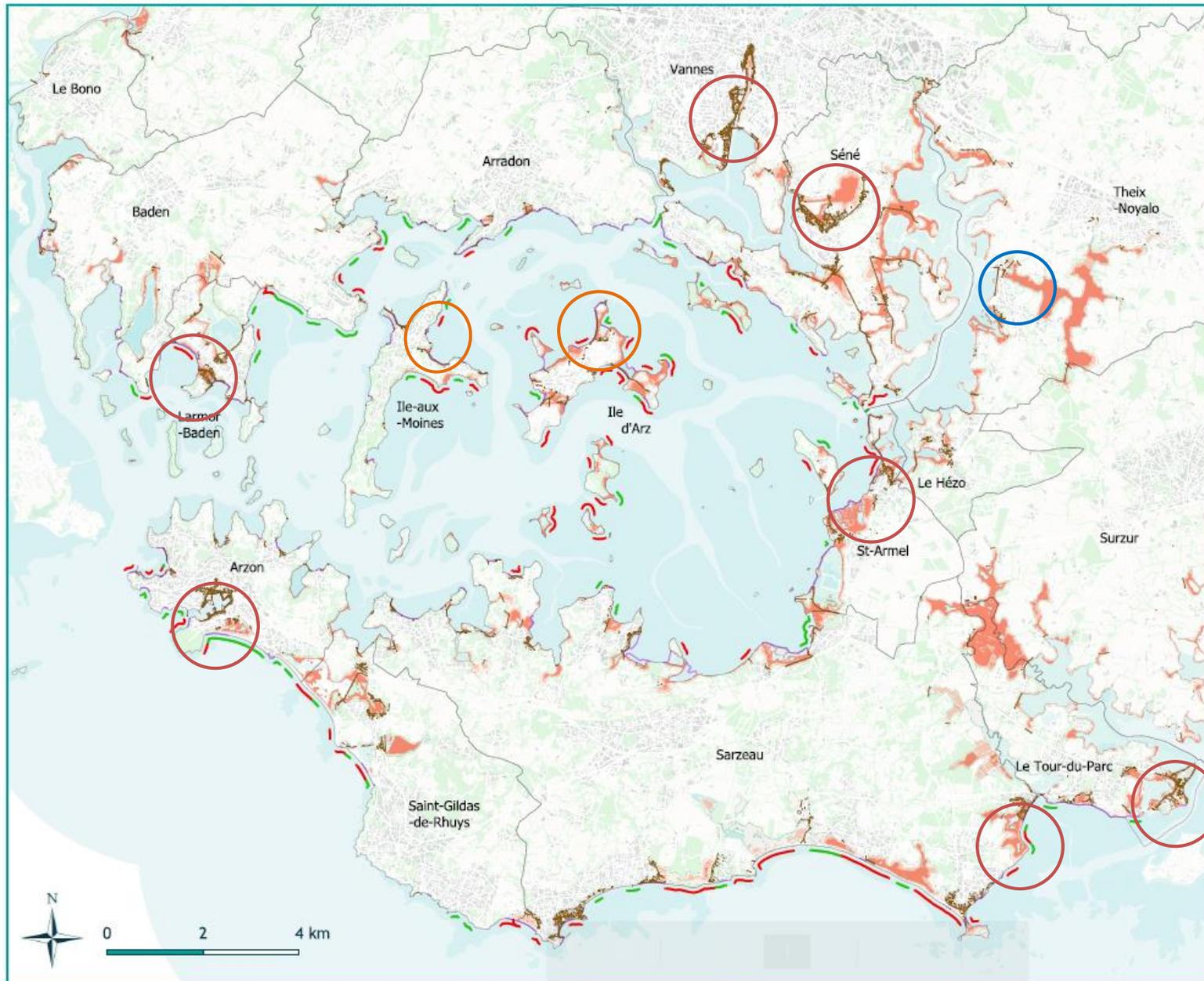
Aléa Submersion (T100, 60cm)

- Faible (0- 0.5m)
- Moyen (0,5 - 1m)
- Fort (1- 2m)
- Tres Fort (>2m)

Les risques littoraux dans le Golfe du Morbihan

Synthèse sur les aléas naturels érosion et submersion

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE



Principaux secteurs vulnérables

Impact sur :

- Population
- Continuité territoriale
- Production d'eau potable

Portions de réseaux et bâtis impactés par les risques submersion et érosion

- réseaux routiers
- Bâti (tout type confondu)
- Limites communales

Aléas érosion et recul du trait de côte

- Accrétion
- Erosion

Ouvrages littoraux pouvant influencer les échanges sédimentaires

- Ouvrages de protection contre la mer

Aléa Submersion (T100, 60cm)

- Faible (0- 0.5m)
- Moyen (0.5 - 1m)
- Fort (1- 2m)
- Tres Fort (>2m)

Sensibiliser et améliorer la connaissance du public sur les risques

- **Définition et mise en place d'une stratégie de communication**
- **Développement des sciences participatives :**
 - Observatoire Citoyen de Littoral Morbihannais (OCLM)
 - Observatoire sur les effets du changement climatique



Améliorer la connaissance et la surveillance sur les secteurs sensibles à l'érosion dunaires et les ouvrages de défense relevant de l'intérêt général

- Suivi semestriel par l'UBS
- Suivi participatif avec l'OCLM



Mesure au niveau de la bande rouge et/ou de la perche
(exemple en cas d'installation de mono-fil)



Mesure sur échelle ou autre marqueur sur l'ouvrage

Réviser les documents de gestion des risques au regard de l'aléa érosion Préparer le nécessaire en cas de recul brutal ou de défaillance d'un ouvrage

- Actualisation des DICRIM et mise à jour des PCS
- Définition d'un protocole pour la réalisation d'actions d'urgence ou pour anticiper des conditions défavorables

Lien avec le PAPI
- Accompagner les communes dans l'élaboration, la mise à jour, et le test de leur PCS

Axe 4 : PRÉVENTION - PRISE EN COMPTE DES RISQUES ÉROSION DANS L'URBANISME

Actualiser les mesures d'urbanisme et de prévention des risques

- Application des nouvelles dispositions découlant de la loi Climat Résilience

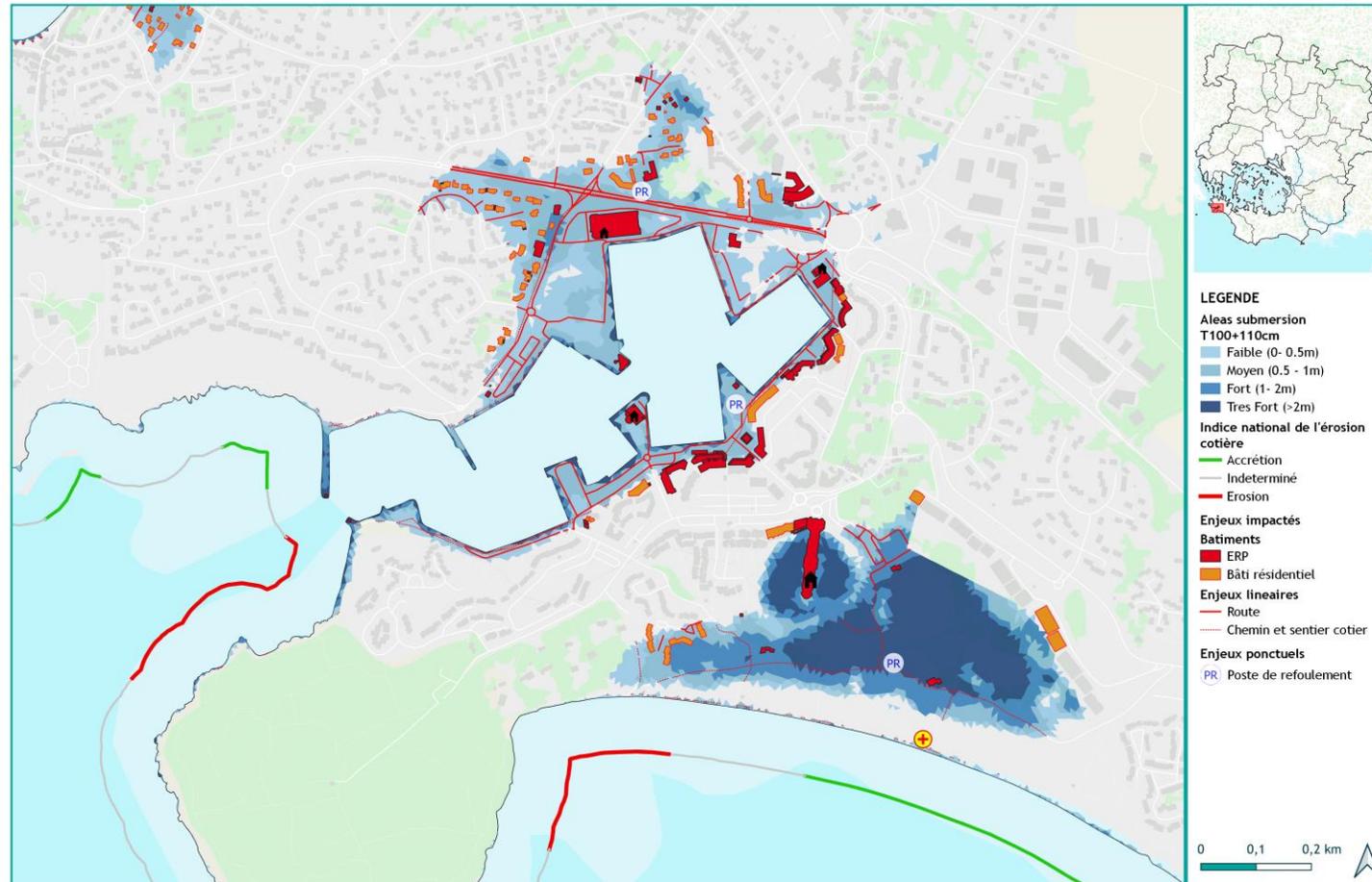
Axe 5 : ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS DONT RELOCALISATION

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le _____
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE

Etudier la faisabilité de relocalisation et/ou d'adaptation des enjeux publics

Eprouver localement la faisabilité de la relocalisation

Vulnérabilité - Arzon
Golfe du Morbihan - Vannes agglomération



Réponse AAP FEDER Adaptation
- Sites envisagés sur Arzon et Sarzeau
- 80 k€ prévu pour l'étude

Axe 6 : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le _____
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE

Poursuivre la mise en œuvre de solutions d'adaptation fondées sur la nature pour lutter contre l'érosion :

- Dans les marais littoraux

- Parangonnage des actions réalisées sur d'autres territoires
- Appui aux actions en cours et transposition sur des sites pilotes

Marais littoraux à Rudevent ; Ile d'Arz

Lien avec le PAPI

- Développement de solutions d'adaptation fondées sur la nature pour lutter contre l'érosion et la submersion sur l'île d'Arz

- En milieu dunaire

- Programmer et effectuer des interventions sur le milieu dunaire cohérentes et coordonnées à l'échelle du territoire
- Prioriser les interventions de mise en défend sur les secteurs sensible et/ou attendant aux systèmes d'endiguement

Algobox à Kerjouanno ; OCLM



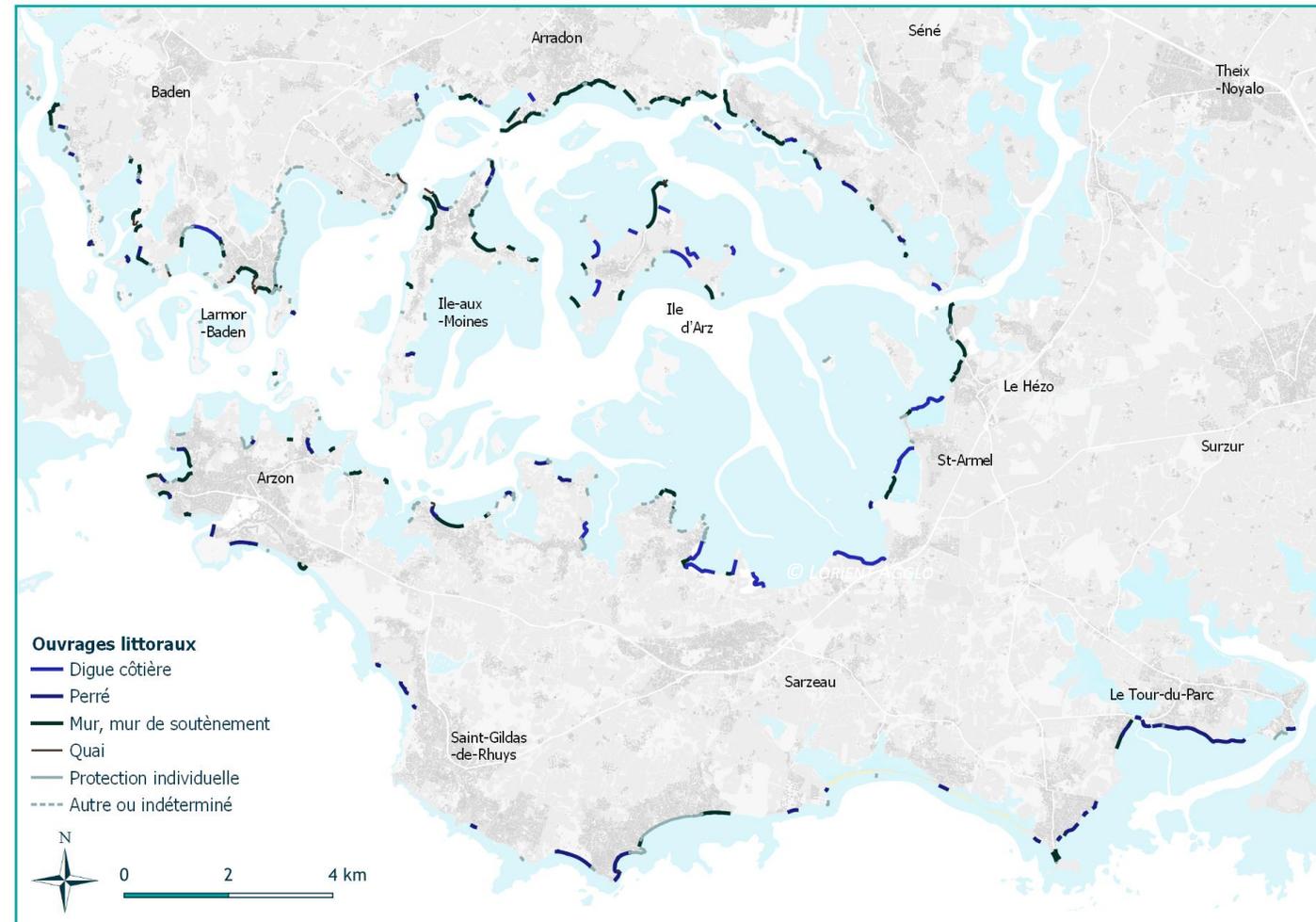
Améliorer notre connaissance des ouvrages de défense contre la mer

- Identifier les ouvrages ayant un rôle dans la défense contre la mer
 - hors ouvrages de lutte contre la submersion (axe 7 du PAPI)
- Caractériser leur état

Assurer leur gestion pérenne

- Définir des modalités d'entretien des ouvrages maçonnés cohérentes à l'échelle du territoire
- Régulariser les ouvrages orphelins
- Réaliser les travaux d'entretien et de petites réparations

Communiquer sur le droit et les obligations des propriétaires privés



Evaluation financière du programme d'actions 2023-2027

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le []
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE

Axe 0	PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATÉGIE LOCALE	250 000 €
	0.1 : Organisation de la gouvernance pour la mise en œuvre et le suivi de la stratégie	- €
	0.2 : Groupes de travail thématique	- €
	0.3 : Création d'un poste pour une personne ressource	250 000 €
	0.4 : Retour d'expérience et ajustement des actions	- €
Axe 1	POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALÉA ÉROSION ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	191 000 €
	1.1 : Poursuite de la connaissance de l'aléa érosion	120 000 €
	1.2 : Communication et culture du risque	71 000 €
Axe 2	SURVEILLANCE ET PRÉVISION DE L'ÉROSION	215 000 €
	2.1 : Observation et surveillance de l'érosion	205 000 €
	2.2 : Prévision de l'érosion	10 000 €
Axe 3	ALERTE ET GESTION DE CRISE	125 000 €
	3.1 : Révision des documents de gestion des risques	125 000 €
	3.2 : Gestion d'un recul brutal du trait de côte et/ou défaillance d'un ouvrage	- €
Axe 4	PRÉVENTION - PRISE EN COMPTE DES RISQUES ÉROSION DANS L'URBANISME	- €
	4.1 : Actualisation des mesures d'urbanisme et de prévention des risques	- €
	4.2 : Réflexion sur les équipements publics	- €
Axe 5	ACTIONS DE RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS DONT RELOCALISATION	380 000 €
	5.1 : Etudes de faisabilité de repli des infrastructures publiques	180 000 €
	5.2 : Expérimentation de repli via un appel à candidature auprès des communes	200 000 €

Evaluation financière du programme d'actions 2023-2027

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
Reçu en préfecture le 06/07/2023
Affiché le []
ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE

Axe 6	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS, OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'ÉROSION	803 000 €
	6.1 : Actions de développement des solutions fondées sur la nature	503 000 €
	6.2 : Actions d'accompagnement des processus naturels en milieu dunaire	300 000 €
Axe 7	GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'ÉROSION	290 000 €
	7.1 : Etude de programmation de travaux d'entretien des ouvrages de défense contre la mer relevant de l'intérêt général	100 000 €
	7.2 : Définition des modes d'accompagnement pour l'entretien des ouvrages maçonnés	90 000 €
	7.3 : Régularisation des ouvrages orphelins de défense contre la mer relevant de l'intérêt général	100 000 €
	7.4 : Travaux d'entretien	A chiffrer
	7.5 : Concertation et médiation avec les acteurs de la gestion des ouvrages privés de lutte active dure : sensibilisation aux bonnes pratiques	
	Total	2 254 000 €

Travaux d'entretien estimés à 600 000 € / an

Financement :

- Taxe GEMAPI pour les actions en lien avec les risques
- Appels à projet (FEDER, Fonds Vert...)

Moyens de mise en œuvre : mutualisation des compétences mobilisées dans le cadre du PAPI

Envoyé en préfecture le 06/07/2023
 Reçu en préfecture le 06/07/2023
 Affiché le []
 ID : 056-200067932-20230629-230629_DEL47-DE

	Responsable service	Chargée de mission trait de côte	Chargée de prévention des risques	Technicien digues et barrages	Autres intervenants
0 – Animation et coordination	✓	✓		✓	
1 – Connaissance de l'aléa et conscience du risque	✓	✓	✓		Communes, UBS, stagiaires, OCLM, DDTM
2 – Surveillance et prévision de l'érosion	✓	✓	✓	✓	
3 – Alerte et gestion de crise	✓		✓		Communes (PCS)
4 – Prise en compte de l'érosion dans l'urbanisme	✓	✓			Dir. Aménagement et urbanisme, Communes (PLU)
5 – Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (yc relocalisation)	✓	✓			
6 – Accompagnement des processus naturels, lutte active souple	✓	✓		✓	Gestionnaires de sites
7 – Gestion des ouvrages de lutte active dure	✓	✓		✓ Dimensionnement à adapter selon nombre d'ouvrages pris en gestion	DDTM